

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 24 JUIN 2013

### **DELIBERATION N° DEL054-13**

Certifiée exécutoire par le l	Maire
Publiée le	

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

### Présents

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C.PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

### Pouvoirs:

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

### Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

# OBJET: Dotation d'équipement aux territoires ruraux – programmation 2013 – Réalisation de voirie communale autour de l'écoquartier du Petit Jean.

Rapporteur : Christelle POLENTINI

### M. le Maire propose au conseil municipal :

La commune souhaite réaliser des travaux de voirie avec notamment la réalisation d'une « zone 30 », de pistes cyclables et de bandes piétonnières autour du nouvel écoquartier « Petit Jean ». Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 021 126 € HT dont 837 115 € HT de travaux éligibles à la dotation d'équipement aux territoires ruraux.

### M. le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter auprès de la préfecture de l'Isère une participation financière au titre de la dotation d'équipement aux territoires ruraux pour l'année 2013 pour les travaux de voirie communale dans l'écoquartier Petit Jean
- d'approuver le plan de financement ci-annexé

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

# PLAN DE FINANCEMENT

## Travaux de voirie communale

Organismes - Collectivités	Financement en € HT
Préfecture de l'Isère - DETR 2013	167 423 €
Autofinancement - Commune de Gières	669 692 €
TOTAL des travaux éligibles à la DETR	837 115 €